

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 07700 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0668380583

Total des frais engagés :

Dr. Amina TERSHINI

Spécial. : Chirurgie ORL et Chirurgie

Cervico-Faciale

415 Bd Ibn Rachidine Rue Mawardi

ESG (A) Tel. : 05 22 62 81 65

Urgences : 0611 39 01 69

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14/04/2024

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 AVR 2024	Aspiration d'urines	5	2000,00	<p>Dr. Emma SERGHINI Spécialiste en ORL et Chirurgie Cervico faciale 415 Bd Ibn Rochdine Rés Mawada ESC (A) Tel: 0522 62 61 65 urgences: 6611 99 01 69</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. SERGHINI Cabinet de Soins à la Santé de l'Homme 103 Bd Ibn Rochdine Résidence Mawada Casablanca - Maroc Tél: 0522 62 61 65 Fax: 0522 62 61 66 Email: drserghini@outlook.com	22/04/24	20.40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
ODF PROTHÉSES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
	G	35533411	11433553	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste en ORL et chirurgie Cervico-Faciale

Explorations de la surdité et des vertiges

Explorations Endoscopiques

Allergologie



أخصائية في امراض و جراحة الأذن
الأذن ، الحنجرة ، الوجه و العنق
تشخيص و علاج الصمم و الدوخة
التشخيص بالمنظار الداخلي - أمراض الحساسية

Casablanca, le : 22-04-24

Salma Abdellkhalik

20.4.24 Poly clinique

Spontan x 2 semaines



Pharmacie Bouamama Salma
Boulevard Ibn Tachfine 15
Casablanca - Tel: 0522 62 10 03
Fax: 0522 62 10 03
N° 34 A.H. Boug
R.C: 519581 - C.R: 00300063000027

Dr. Salma SERGHINI
Spécialiste en ORL et Chirurgie
Cervico - Faciale
15 Bd Ibn Tachfine Res Mawada
ESG (A) Tel : 0522 62 81 65
Urgences : 0611 39 01 69

POLYDEX

Solution auriculaire

Composition :

Néomycine (DCI) sulfate.....

Polymyxine B (DCI) sulfate.....

Dexaméthasone (DCI) métasulfobenzoate sodique

Excipients (dont mercurothiolate sodique) q.s.p.

Propriétés :

Corticostéroïde associé à deux antibiotiques antibactériens.

Indications thérapeutiques :

Oties externes à tympan fermé, en particulier eczéma infecté du conduit auditif externe.

Oties moyennes aiguës incisées.

Contre-indications :

Hypersensibilité à l'un des constituants.

Perforation tympanique d'origine infectieuse ou traumatique.

Effets indésirables :

Réaction allergique.

Mise en garde :

Ne pas utiliser sans avis médical.

Montage du compte-gouttes :

1. Ouvrir le sachet qui protège le compte-gouttes.

2. Décapsuler le flacon de verre qui contient le médicament en tirant la languette métallique bien droit dans le sens de la flèche. Une fois la capsule déchirée, retirer l'opercule qui ferme le flacon.

3. Placer le compte-gouttes sur le flacon.

20,40

Spécialiste en ORL et chirurgie Cervico-Faciale

Explorations de la surdité et des vertiges

Explorations Endoscopiques

Allergologie



أخصائية في أمراض وجراحة الأنف ،
الحنجرة ، الوجه والعنق
تشخيص وعلاج القسم والدوخة
التشخيص بالمنظار الداخلي - أمراض الحساسية

Casablanca, le : 22-04-24

FACTURE

Nom :

SARAI) Abdelkhalak

Note Honoraire pour :

Agadir l'ass

Montant :

1000

Dr. Salma SERGHINI
Spécialiste en ORL et Chirurgie
Cervico-Faciale
15 Bd Ibn Tachfine Résidence Mawada
ESG (A) Tel : 05 22 62 81 65
Urgences : 05 22 39 01 69